

Rapport Macro-région Atlantique, une chance à saisir ?

Intervention de Stéphane CREACH



La CGT considère que le rapport fait bien la genèse du projet de Macro-région. Il identifie bien aussi le périmètre des coopérations possibles et l'état des dispositifs de coopérations existants.

En revanche, elle est réservée sur la conclusion du rapport qui invite à se « saisir de la macro-région comme une opportunité ». Nous refusons, d'une part, d'enfermer le défi des coopérations dans un choix binaire pour ou contre la macro-région. D'autre part, les conditions dans lesquelles se présente le projet ne permettent pas de l'affirmer. Il y a une contradiction profonde entre le besoin de coopérations (que nous partageons) et un cadre étroit sans moyens, sans reconnaissance institutionnelle politique et sociale, sans portage politique stratégique au service des peuples, comme cela est noté, sous la formulation des « 3 NON ». Il ne s'agirait au fond que d'optimiser, rationaliser les financements actuels de l'UE, des Etats et des collectivités.

De plus, le projet devrait « être aligné » avec les politiques structurelles européennes dont certaines sont discutables, comme celle de la stratégie maritime atlantique, plus compétitive que coopérative. A cet égard, la dé-

claration de la commission Arc Atlantique de Cardiff(1) privilégiant une telle ambition avant tout économique aurait mérité d'être interrogée, tout comme la faiblesse d'ambition sociale, de lutte contre les inégalités et déséquilibres territoriaux et sociaux.

Nous partageons l'idée que l'EAU soit un enjeu de coopération majeur, mais il ne peut être isolé d'une vision plus large, pour résorber les fractures et les inégalités sociales qui minent nos territoires. Cette approche fait défaut dans le rapport alors qu'elle devrait en être le cœur, l'ADN comme l'a proposé la CGT dans le groupe de travail.

Nous sommes convaincus que l'avenir est aux coopérations, mais dans une approche et des contenus modernes conjuguant enjeux écologiques, ambitions sociales, d'équilibre des territoires et démarche démocratique.

A cet égard, si le rapport valorise la place de la société civile, il dit peu sur les moyens et les droits nécessaires pour cela. Le retour d'expérience de nos camarades de la région AURA, nous indique que la Macro-région Alpine est peu lisible, pas connectée aux travaux du CESER et sans moyens de participation pour les ac-

teurs sociaux.

Enfin, nos interrogations subsistent quant à la lisibilité et la cohérence démocratique d'un tel projet, alors que se cumulent déjà de multiples niveaux de coopérations entre régions, entre états, et que s'affirme de plus en plus dans le cadre des coopérations, l'exigence de souveraineté et de maîtrise démocratique.

La CGT souhaite que les sociétés civiles de l'Arc Atlantique poussent la réflexion pour des coopérations libérées des logiques concurrentielles. Elles doivent être plus ascendantes, mieux partir des territoires et leurs besoins, en conjuguant toutes les dimensions : sociales, économiques, écologiques, démocratiques.

La CGT s'abstiendra sur le rapport.

(1)-La Commission Arc atlantique regroupe les régions de l'Arc Atlantique porteuses du projet de création d'une Macro-Région. Elle a approuvé une déclaration le 23 Mai 2023 à Cardiff dite « déclaration de Cardiff » en faveur de la création d'une macro-région sur l'arc Atlantique

Organiser l'emploi—formation dans les territoires de Bretagne : dialogue et anticipation, une nécessité !

Intervention de Michel Francomme



Pour la CGT, l'étude du CESER « **Organiser l'emploi - formation dans les territoires de Bretagne : dialogue et anticipation, une nécessité !** » met en évidence l'importance d'anticiper, bien en amont, les besoins et enjeux en utilisant beaucoup mieux tous les outils disponibles dont la GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale).

L'étude conforte l'analyse de la CGT. Une logique adéquationniste emploi/formation/compétences, ne répondant qu'aux seuls besoins immédiats des entreprises ne suffit pas à prendre en compte les besoins en qualifications à long terme. Elle ne répond pas aux besoins futurs notamment en matière

de services publics, réindustrialisation et transitions environnementales. L'étude a aussi montré les manques de réflexion en termes de réduction des inégalités femmes/hommes, pourtant un levier indispensable au développement de notre région.

La CGT constate aussi, qu'encore trop souvent, c'est aux salariés et citoyens qu'il appartient de s'adapter à l'offre de formation sans trop de marge de manœuvre quant à leurs aspirations ou besoins propres d'émancipation et de réalisation personnelle. L'étude a mis en évidence que les salariés en emploi ou non ne sont que rarement partie prenante des dialogues sur le territoire. La CGT insiste sur la reconnaissance

par la qualification, levier permettant de valoriser une position, un salaire et une évolution de carrière, en même temps qu'un investissement pour réussir les transformations sociétales, répondre aux contraintes climatiques et écologiques mais aussi contribuer au bien-être des citoyennes et citoyens.

L'étude constate que des logiques s'affrontent, se confortent ou se complètent avec plus ou moins d'efficacité dans les territoires selon qu'on parvienne à se rencontrer, à échanger et coopérer entre tous les acteurs de la formation et de l'insertion. La CGT partage les préconisations de l'étude pour qu'enfin de véritables lieux de concertation vivent sur le territoire.

Les observatoires, les commissions paritaires, la gestion des emplois et des parcours professionnels dans les entreprises, partout où on pourrait anticiper ce que pourraient être les métiers de demain, doivent s'emparer vraiment de cette question, en lien avec les institutions et les territoires. La CGT est attachée au paritarisme et au quadripartisme partout où c'est possible et regrette de constater une

volonté étatique de la faire disparaître ce qui serait préjudiciable au dialogue social au plus près des territoires Bretons et de ses salariées et salariés.

Conserver le dynamisme de notre région, c'est aussi mettre en avant l'éducation populaire puisque cette étude permet de soulever une fois de plus la question d'une évolution des droits en matière de salaire, conditions de travail et de démocratie so-

ciale. La CGT attend des évolutions du dialogue sur l'emploi formation dans les territoires et de l'anticipation des métiers futurs qu'elles soient un levier pour que chaque salarié ait vraiment accès à la formation. La formation est en effet un formidable moteur de réduction des inégalités et de développement économique.

Stratégie régionale aéroportuaire Volet 1 : Etat des lieux et perspectives, objectifs stratégiques et vocations des aéroports sous responsabilité régionale

Intervention de Stéphane CREACH



Le volet numéro 1 de la stratégie aéroportuaire de la région Bretagne est présenté à la prochaine session du Conseil régional en vue d'un débat et d'une approbation.

En juin dernier, le CESER adoptait son étude « La desserte aérienne dans une Bretagne en transition : quel plan de vol ? » et faisait plusieurs recommandations. Il est à souligner que cette étude fait l'objet d'un dissensus assumé par la commission chargée du dossier.

Le Conseil régional précise qu'il tiendra compte de ces préconisations. Alors, il y a certainement un point commun aux deux premières assemblées de Bretagne : L'une et l'autre auraient besoin d'un temps certain pour appréhender ce qui fait plutôt cause commune et ce qui, soit sépare les approches, soit est totalement différent.

Dans ce cas précis, la CGT aurait tendance à vouloir que, comme l'avis du CESER le précise, la première des étapes c'est comprendre puisque le CESER a peut-être des défauts mais, il a une qualité sans comparaison, c'est la qualité de son travail qui est tout sauf le buzz.

D'autant, et c'est noté, que nous avons un descriptif et une projection

sur les activités avec des définitions d'activités par plateformes qui sont de véritables sujets très concrets et passionnants.

La question de l'aérien est une question dans une autre question puisqu'il repose sur plusieurs combinaisons de connexion, connectivité, mais dans des relations de temps, de distance, de fréquence et de choix économiques relativement particuliers sauf pour certains « grands voyageurs » pour qui l'avion peut prendre l'effet « du taxi des airs ».

C'est dire si ce moyen de transport reste quand même dans les pratiques de la vie courante très inégalitaire -pour ne pas dire plus- et ce d'autant que son impact est lui très significatif pour la planète pour de multiples raisons.

Mais l'aérien a une particularité qui d'ailleurs fonctionne avec la déraison de sa consommation pétrolière, son modèle économique est vicié. Mais avant d'aborder cet angle, la CGT souhaite d'abord remettre « la Mairie au milieu du village » juste pour dire que nous ne devons jamais perdre de vue qu'un moyen de transport a une logique d'aménagement du territoire et de connexions croisées reposant sur des logiques de réciprocité.

Pour revenir au modèle économique, cela va être rapide, c'est un monde dérégulé à souhait et le transport aérien ne paye pas du tout le juste prix de son activité.

Commençons donc par le commencement et très vite, une fois le cahier des comptes ouvert, la CGT a l'impression que les modèles alternatifs, au moins hexagonaux, européens aussi, vont reprendre un sens différent.

Pour celles et ceux qui ricaneraient déjà sur une vision très « moyenne » de la CGT, comme ce sont souvent des spécialistes économiques qui disent généralement tout et son contraire, méditez ceci : la deuxième ou première puissance mondiale, selon les experts, la Chine, rouvre sa route de la soie par le train, le maritime mais aussi en partie... le routier. Conclusion : Nous ne sommes pas la Chine, nous avons déjà le routier !

Faisons déjà bien le fer et la mer mais avec une stratégie aéroportuaire repensée en cours de déploiement avec ce volet 1 de l'état des lieux et des perspectives, les objectifs stratégiques et les vocations des aéroports sous responsabilité régionale.

Stratégie régionale portuaire 2023-2033 : Les ports de la Région au service du développement durable de la Bretagne et de sa vocation maritime

Intervention de Stéphane CREACH



La CGT approuve l'avis du CESER sur la stratégie portuaire 2023/2033

pour que les ports de la Région soient au service du développement

durable de la Bretagne et de sa vocation maritime. Cette stratégie s'ins-

crit aussi dans un cadre national et interrégional comme européen. Il n'est pas inutile de s'interroger sur cette compétence régionale suite aux différentes lois de Décentralisation mais dont le premier acte concernait la vocation industrielle des ports. Il est évident que remonter ce mécano est volontaire de la part de la CGT puisque, par exemple, 16 ans plus tard, l'Etat se rappelle au bon souvenir de la souveraineté industrielle qu'il compte recouvrir après des décennies de saccage industriel qu'il a lui-même, ou en collaboration, organisé. Dans le contexte du naval, c'est un sujet particulier en Bretagne puisque cohabitent deux navales, l'une civile et l'autre militaire.

La question maritime et portuaire, c'est bien sûr très large ; de la logistique, à l'énergie, des transports, à l'alimentation, du nautisme à la recherche.

La CGT concentre son propos pour l'occasion à l'aspect industrie puisque c'est un bel exemple d'un partage des responsabilités relativement navrant. Dans l'élan généreux de l'Etat, il a fortement réduit son emprise et son outil industriel au motif principal que c'est au monde des affaires que reviendrait l'apanage de l'industrie. Bilan ? Un pays désindustrialisé, des groupes privés peu scrupuleux de l'intérêt général et la logique d'une industrie intégrée dans le territoire et des emplois de qualité associés passée à la trappe. Les collectivités ont aussi leur part de responsabilité

puisque la variable d'ajustement que représente le travailleur n'a pas été un motif réel d'une défense de ces dernières.

C'est vrai que le concept de l'industrie sans usine a été théorisé, l'industrie sans travailleurs aussi. Dans le domaine maritime plus qu'ailleurs, la réalité du travail détaché par contre n'a pas été une théorie, d'ailleurs cela reste vrai.

Même dans la construction et la réparation navale militaire, c'est dire !

Loin des procès d'intention, la CGT souhaiterait tout de même que la transparence soit faite dans ce domaine sur la délocalisation d'activités qui reste une stratégie des grands groupes surtout et que le même travail soit fait sur la délocalisation inversée, donc le travail détaché.

Dans cette session du CESER particulièrement dense, la CGT qui ne pouvait pas rester muette sur les sujets soumis à avis, a décidé de garder un parti pris dans ses interventions puisque le sens donné est celui du travail humain.

Les ports du territoire de Bretagne ont un rôle sans précédent à jouer dans les transitions à mener d'urgence, c'est développé dans le bordereau et dans l'avis du CESER. C'est aussi pourquoi la CGT note avec satisfaction que la politique portuaire proposée répond à sa préoccupation de ne pas bâtir une stratégie sur une logique de spécialisation mais de complémentarité, ce qu'elle a toujours

défendue au sein même du CESER par ailleurs. C'est le meilleur angle pour neutraliser la concurrence stérile. Comme c'est le meilleur angle pour que les places portuaires soient capables d'organiser elles-mêmes des activités complémentaires les unes aux autres.

Le Conseil Régional entend sur la notion portuaire notamment et du caractère industrialo-maritime prendre comme outil pour assoir sa stratégie la récente étude du CESER sur la navale bretonne. Pas comme lecture, comme outil ! C'est particulièrement symbolique de reconnaissance.

La CGT se félicite des avancées réelles portées dans cette politique qui trébuche juste à la fin de la démonstration puisque pour devenir humanistes les ports ne doivent pas se résumer à la question des conditions de travail mais à la condition d'exercice « du » travail, donc son sens et sa finalité.

Expliquer au grand public cette stratégie portuaire nécessite pour le moins de la faire partager par le monde du travail et par celles et ceux qui en sont des expertes et experts ; les salariés.es. En économie et stratégie comme en environnement ou dans le domaine social, les travailleurs ont leur mot à dire. La démocratie sociale aussi cela existe et comme dans la démocratie citoyenne, la parole exprimée ne doit pas être qu'écoutée mais entendue pour être prise en compte.

Propositions de nouvelles conventions avec la SNCF sur la période 2024-2033 pour le TER BreizhGo et le TGV en intra Bretagne

Intervention de Jean Luc PELTIER



La CGT porte depuis toujours la question de la maîtrise publique en matière d'organisation des transports. Il ne s'agit pas d'une démarche dogmatique de notre organisation mais d'un choix politique fort et assumé car sur le fond il s'agit bien de répondre aux besoins de transports, qualifiés désormais de mobilités sans éluder l'incontournable question de l'égalité de traitement des territoires et in fine des populations, cela sans distinction.

A ce jour, force est de constater qu'en dépit des multiples tentatives pour anéantir le système ferroviaire français, et en ce sens la dernière réforme ferroviaire achève le processus de libéralisation dont reviennent

nombre de pays en Europe, le morcellement du système paraît inéluctable avec des conséquences négatives pour les usagers. Pourtant en plus de deux décennies, la détermination et l'engagement des cheminots au sein de l'entreprise de service public SNCF et l'ambition publique portée par les régions auront bouleversé le paysage ferroviaire français voués désormais aux gémonies libérales.

Ainsi, il paraît utile de rappeler que si le TER s'est notoirement transformé et développé dans notre pays pour les raisons évoquées de façon liminaire dans cette intervention, l'Etat joue un rôle on ne peut plus ambigu soufflant le chaud et le froid avec des

choix politiques privilégiant le renoncement qui se concrétisent notamment par les baisses de dotations aux collectivités locales, qui aujourd'hui, s'inquiètent à juste titre de leur capacité à répondre aux besoins qui s'expriment dans les territoires de Bretagne en matière de transport ferroviaire. Beaucoup ont bien compris que le ferroviaire à un rôle majeur à jouer dans un cadre de transition de nos modèles de développement assis largement sur la consommation d'énergie carbonée.

La CGT ne peut donc que saluer l'initiative prise par la Région et la SNCF pour permettre de mener à son terme la politique de développement du

TER à l'instar de ce qui a été fait depuis 2002 sur la Bretagne et dont le succès ne peut être contesté. Cela montre, comme nous n'avons cessé de le rappeler, que l'expertise d'une entreprise publique avec des salariés à statut mis au service d'une ambition publique claire et assumée sont les vecteurs indispensables pour mener à son terme et en cohérence, des politiques de développement au service des entreprises, des salariés et plus largement des populations.

Pour la CGT, le terme de la future convention fixé à 10 ans permet d'ores et déjà d'envisager des objectifs concrets de reports modaux et donc de décarbonation des mobilités du quotidien en Bretagne ce qui doit

devenir une urgence face aux épisodes de dérèglements climatiques que nous vivons désormais de manière récurrente.

Concernant la convention TER/TGV intra-Bretagne, la CGT ne peut que saluer l'effort financier consenti par la Région afin de maintenir un niveau de desserte conforme aux engagements pris dans le cadre de BGV. Cependant, nous considérons qu'il revient à l'Etat, dans son rôle d'aménageur solidaire du territoire, de donner des gages aux collectivités afin de leur permettre de bénéficier des effets de la desserte TGV dans toute la Bretagne.

En ce sens, le niveau des engage-

ments contractualisés dans la prochaine programmation du CPER ne peut que nous interpeller.

Le niveau des investissements nécessaires pour développer l'offre ferroviaire demeure importants et pourtant les crédits d'ores et déjà arrêtés paraissent bien insuffisants pour y répondre. Dans le même temps, nous constatons que nombre de projets routiers vont être financés : cela a de quoi déconcerter !

Il y a plusieurs mois la quasi-totalité des régions appelait à un « new-deal ferroviaire ».

Pour la CGT, il est plus que temps de passer du dire au faire !

Avis du Conseil régional sur le Projet Régional de Santé 3 (PRS3) 2023-2028 élaboré par l'Agence Régionale de Santé

Intervention de Lindsay Madec



Ce Plan Régional de Santé préfigure des politiques de santé qui seront mises en œuvre par l'ARS pour la période 2023/2028. En matière de politique publique de Santé, l'Etat reste l'acteur principal en région, son action devant cependant s'articuler avec celle des autres institutions et collectivités, pour une véritable démocratie. Dans ce contexte, le Conseil régional va émettre « un avis favorable avec réserves » sur ce nouveau plan.

Le CESER déplore « *le décalage flagrant, voire paradoxal, entre d'une part la perspective de besoins de santé croissants dans les années à venir en Bretagne et une offre déjà structurellement en tension et insuffisante...* ». « *Le PRS ne montre pas de projets très volontaristes sur la santé des citoyens au domicile...* » Pour la CGT, tout ceci est bel et bien là déjà !

Les Conseils territoriaux de santé (CTS) ne se retrouvent pas nécessairement pleinement dans la démarche qui est restée très descendante sans réelle prise en compte des remarques factuelles de terrain (ex : fermeture des urgences de nuit à l'hôpital de Carhaix-Plouguer notée par le CR ...).

Toutefois, le CESER note une meilleure prise en compte de la santé mentale dans les différents documents du PRS 2023-2028, ce qu'il encourage à amplifier dans un contexte alarmant de pénurie de l'offre

de soins en psychiatrie. Mais encore en pédopsychiatrie où le manque de moyens d'hospitalisation, connu depuis des décennies, laisse des enfants, des adolescents et leur famille dans la détresse.

L'avis du CESER s'est largement renforcé dans l'examen du contexte pour décrire un contenu proche de l'analyse de la CGT. Ce PRS s'inscrit bien dans la même philosophie d'austérité qui, depuis 30 ans, met le système à mal.

Les colères, les détresses exprimées depuis trop longtemps, dans tous ces secteurs dénoncent des dégradations de moyens pour dispenser les soins ne semblent jamais entendues.

Arrêtons-nous sur quelques constats :

- La Bretagne est la 2^{ème} région de France la mieux dotée en médecins généralistes, et en même temps, plus de 600 communes n'ont pas de médecin généraliste. Pour la CGT, mieux répartir les médecins sur le territoire, supprimer les dépassements d'honoraires, développer les centres de santé pour lutter contre les déserts médicaux est une évidence. La dégradation d'accès aux soins en milieu rural pose la réalité de l'inégalité d'une offre de santé adaptée et de qualité au plus près du domicile. Il y a trop d'inégalités sur le territoire notamment par le manque de structures d'accueil

pour les personnes handicapées mentales et polyhandicapées.

- S'ajoute, le manque de plus en plus criant « *dans toutes les spécialités. Cardiologue, dentiste, ophtalmologue, etc...* »
- Pire encore, la logique actuelle de l'hôpital qui, sous la contrainte financière, vampirise les petits hôpitaux pour obtenir leur fermeture et espérer récupérer quelques faibles moyens aboutit à une désertification qui s'aggrave d'année en année et qui est très mal ressentie par la population et les élus locaux. Ille-et-Vilaine, Morbihan, Finistère, Côtes d'Armor, partout des fermetures de lits organisés, accentués par le manque de personnel et ainsi la saturation aux urgences est d'une cruelle réalité. Pour la CGT, la suspension des projets de restructurations des établissements de santé en cours est urgente.

Nous aurions souhaité trouver dans ce PRS des axes de renforcement du service public et de la responsabilité collective, garants essentiels des valeurs d'égalité et de solidarité. La télé-médecine, des stratégies qui visent à réduire l'hospitalisation au profit de structures extra hospitalières mais encore, l'application de la loi Rist, toutes ces réalités compliquent encore plus la situation, notamment dans les petites structures. Non, en Bretagne, les réponses apportées ne sont pas des réponses publiques de haut niveau.

La CGT propose véritablement autre chose par :

- Un service public de la santé et de l'action sociale de qualité et de proximité. Un système de protection sociale de haut niveau fondé sur la solidarité, la répartition et l'égalité des droits pour tous.
- La redéfinition des hôpitaux de proximité, soit une, garantie, au

sein de chaque bassin de vie, d'un établissement de santé à moins de 30 minutes du domicile.

Ensuite, il faut véritablement revoir la politique de l'emploi et du traitement social du personnel, par le salaire bien sûr, la titularisation de postes, des temps de travail revus, ...

Il faut mettre au cœur de l'hôpital le sens du travail et les moyens d'y par-

venir.

Enfin, un lien fort doit être fait entre le PRS, le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) et le Plan Régional Santé Travail (PRST) et ceci dans un objectif de cohérence globale car ce sont là des enjeux majeurs de l'action publique en région et des sujets de préoccupation d'importance pour la population.

Pour une Bretagne autonome dans une république des territoires aux fondations démocratiques fortifiées

Intervention de Stéphane CREACH



Les conditions du traitement du dossier dont nous parlons, sur lequel les commissions du CESER ont eu un jugement d'une très grande hauteur de vue et de circonstances, sont particulières puisque personne ne peut nier que l'alignement des planètes avec le Congrès des régions de France à Saint Malo a servi de tribune pour le Conseil Régional. Pour reprendre le titre du bordereau « *les fondations démocratiques fortifiées* » en ont pris un coup au passage, ce n'est pas le premier. Mais celui-là est sévère tout de même puisque comme si cela ne suffisait pas, le CESER est cité pour lui prêter quelque chose qu'il n'a pas fait.

Pour revenir sur l'avis, une précision paraît utile au cas où des passions se déchainaient plus tard dans le commentaire : tout est vrai dans cet avis.

Pour revenir au titre, concernant « la République », elle est forcément des territoires.

Sans savoir quels seront les débats futurs du sujet, nous pensons, qu'au-delà de ce travail du Conseil régional et de l'avis du CESER, il pourrait y avoir aussi un débat dit « historique ».

La CGT, de par ses statuts, défend les intérêts matériels et moraux des travailleurs. Si nous nous plaçons du côté de la défense des intérêts moraux, la CGT, étant une organisation syndicale confédérale de transformation sociale, elle porte en elle certainement quelques gènes de la Révolution française.

Comme le débat, à un moment où un autre, va dévier, ici ou ailleurs, sur « le jacobinisme », « un centralisme inefficace et d'un autre âge » pour reprendre le tweet du Prési-

dent de Région jeudi soir dernier, nous voulons juste bien tenter d'apporter notre éclairage pour remettre certaines choses à l'endroit.

Ainsi, le club breton est bien un groupe de députés de Bretagne aux Etats Généraux, puis à la Constituante, qui avaient l'habitude de se réunir à Paris pour débattre à l'avance les sujets qui devaient être traités aux états généraux. Il trouve bien son origine, longtemps avant la réunion des états généraux de 1789, dans le mouvement de la fronde parlementaire au parlement de Bretagne. Son principal but étant de mettre fin aux féodalités. Son influence fut plus large que les enjeux strictement bretons puisqu'il devint la Société des amis de la Constitution, futur Club des jacobins, installé à Paris, lors du transfert de l'Assemblée nationale. Club qui accueillit Maximilien De Robespierre.

Robespierre qui disait que « *la démocratie est un Etat où le peuple souverain, guidé par des lois qui sont son ouvrage, fait par lui-même tout ce qu'il peut bien faire, et par des délégués tout ce qu'il ne peut pas faire lui-même.* » Le même Robespierre qui préconisait que tout ce qui n'est pas du Régalien devait être effectué par le Peuple. Et le Peuple se trouve où ? En territoire.

C'est donc la Révolution qui est décentralisatrice et démocrate. Le néo libéralisme, sa mondialisation et la financiarisation de l'économie de tout, l'est peut-être moins.

Tout ce débat se résume en fait à ce que l'on veut faire des réformes. Les adapter au Capital ou considérer que

c'est le Travail qui est la vraie richesse d'une société.

La CGT est pour réformer bien sûr. Mais réformer pour qui, pour quoi et dans quel but ? Qui sont les destinataires des réformes leur permettant de vivre collectivement mieux ?

Pour qui et pour quoi ? C'est assez simple. Pour les plus humbles et pour mettre un vrai coup d'arrêt aux injustices et inégalités terribles entre le Capital et le travail ou alors financer par le biais des collectivités locales les financiers de tous ordres et les grands groupes ?

En s'inspirant, non pour reproduire exactement à l'identique, mais pour donner une autre force aux réelles avancées du Conseil National de la Résistance, il serait utile de comparer certains écrits et volontés pour les apprécier à leur juste valeur. Ainsi, dans le bordereau lorsqu'il est dit que ce qui est recherché « *c'est répondre plus efficacement aux besoins fondamentaux et quotidiens des Bretonnes et des Bretons : se loger décemment, bien se nourrir, se déplacer, bien s'orienter professionnellement, bénéficier de soins adéquats, bien se former, mieux s'insérer dans le travail, s'épanouir dans ses projets, se cultiver, enrichir sa vie personnelle et sociale* », on croit lire le Ministre à la reconstruction Eugène Claudius Petit (Claudius de son nom de résistant), ébéniste, dirigeant de la CGT dans sa perception de l'aménagement du territoire. Son plan de 1950 reste une référence dans le domaine. Mais on trouve aussi le récit d'un Ambroise Croizat, Ministre communiste du Travail, secrétaire général de la Fédération CGT de la Métallurgie et inventeur de la Sécurité Sociale imposée au Général de Gaulle.

Pour conclure, une République n'est pas une entreprise et la conduite des politiques publiques n'est pas celle des affaires.

La population bretonne n'est pas un Peuple autochtone, ses traits de caractère, ses singularités sont mul-

tiples, ce n'est pas une identité « encapsulée ».

Comme autant de bien précieux, c'est en replaçant l'être humain réconcilié avec la nature au cœur des préoccupations que cet espace géographique breton du vivant sera le

meilleur liant du vivre ensemble, « du vivre bien ensemble et partout ».

Pour cela, il faut faire confiance à la démocratie partout et pour toutes et tous.

Politique régionale mer et littoral Pour une Bretagne grande région maritime en Europe et dans le monde

Intervention de Ronan LE NEZET



La CGT partage en grande partie l'avis du CESER sur ce bordereau et tient à réaffirmer que ce sujet de la politique Mer Littoral en Bretagne est véritablement un enjeu transversal. Il l'était mais renforcé par la SRTES, ce n'est plus un doute. Cela pose donc le traitement du dossier complet par la seule commission économique en fin de parcours malgré l'appui de rapporteurs d'autres commissions certes. Cependant seule ladite commission en a eu la version finale pour avis. Cela rend difficile un avis circonstancié. Cela pose un autre problème à la CGT sur le sujet de la macro Région qui est abordée pudiquement par un mot dans le bordereau mais dans l'avis du CESER plus largement avec une recherche d'équilibre et de prudence. Autre remarque, mais pour le Conseil régional, cette politique passe vite à l'Europe et au Monde. D'avoir précisé que cette stratégie est aussi nationale aussi aurait été utile au moment où le débat sur un positionnement de certaines forces en Bretagne va dans un sens distancié avec notre Nation.

Le secteur maritime est en restructuration permanente, et mérite une anticipation à long terme mais surtout un regard particulier sur la question humaine puisque c'est un des pires dans le domaine dans le transport maritime au motif justement d'avoir en support la mer où les règles sont diffuses.

Lors de la présentation de la feuille de route pour la période 2018 - 2022, la CGT partageait le point de vue que « *le développement maritime peut être un puissant levier d'aménagement du territoire et un moteur pour la transition écologique et éner-*

gétique ». Force est de constater qu'en 2023, cela est toujours vrai, mais qu'à cela s'ajoute la crise initiée par le Brexit et la perte d'attractivité d'un secteur maritime essentiel comme la pêche. Comme la pêche, l'impact des crises sociales dans ces secteurs bretons explique sans aucun doute que celles-ci ont un impact majeur, dans le long terme, sur leur perte d'attractivité, surtout si le quotidien des travailleurs de la mer, notamment à travers les conditions de travail et de rémunération juste du travail, ne sont pas pris en compte.

La Bretagne a des opportunités à défendre, notamment, sur les enjeux de transitions économiques et de développement durable, avec la décarbonation via les Energies Marines Renouvelables telle la production d'énergie éolienne, et l'hydrogène, ainsi que sur les enjeux de biodiversité, et environnementaux.

Pour la CGT, l'industrie navale dans ses trois composantes nautique, civile et militaire, porte les enjeux de la réindustrialisation dans les ports et territoires dédiés à ces activités. Cela ne sera possible que si les intérêts des travailleurs et des populations locales sont pris en compte.

La CGT insiste sur ce sujet, car trop souvent les incantations des décideurs économiques et politiques, sur la difficulté de recruter et de fidéliser, tendent à porter la responsabilité sur les travailleurs de Bretagne. Il est important pour assurer la souveraineté, de prendre en compte et de valoriser les domaines de recherche, de formation et de développement des métiers pour assurer au final la pérennité de l'appareil de production à travers le développement économique et industriel.

Il ne peut y avoir de filière durable sans développement et emploi durable, mais pour être durable, sur le littoral, des arbitrages politiques forts seront nécessaires : Comment éviter que la durabilité des activités industrielles se trouvent compromises avec la précarité de l'accès à un logement, par exemple ? Comment concilier activités économiques pérennes et activités économiques saisonnières sur le même territoire, tout en voyant la population de ces territoires augmenter sur une période estivale ?

Pour garantir la confiance des Bretonnes et des bretons, il faut des règles de réciprocité ! Ainsi, puisque c'est vrai, le soutien de l'activité économique Bretonne via l'argent public ne peut se faire sans critères d'éco socio conditionnalité des aides. Ce sujet semble enterré avec la Breizh Cop ! La CGT y est très attachée, le CESER aussi jusqu'à présent.

Tout comme pour la pérennité d'une stratégie économique se fait en valorisant le travail humain, pour assurer la pérennité de celui-ci, il faut donner la parole aux travailleurs et défendre leurs intérêts. Sans cela on ira droit à la ruine de la politique maritime en Bretagne.

La CGT vote l'avis du CESER puisqu'elle considère que la rédaction concernant la position propre du CESER de Bretagne est une prouesse de rédaction visant à éviter un vote d'abstention de la CGT qui aurait des conséquences.



Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

À partir du site du Ceser Bretagne : www.ceser.bretagne.bzh
puis **Avis**

À partir du site du Comité régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis **CESER** puis **Les avis du CESER**